



USMR JUDO JU-JITSU MARLY LE ROI

Judo · Ju-Jitsu

Fiche de pré-inscription & règlement intérieur — Saison 2026 / 2027

1 · PRÉ-INSCRIPTION

☐ Renouvellement ☐ Nouvelle inscription Lieu : Gymnase du Chenil Reprise des cours : mardi 1er septembre 2026

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nom du/des parent(s) :

Adresse : Code postal / Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail :

2 · COURS & TARIFS

Cours	Jour(s)	Horaire	Tarif
Enfants – Initiation (5-6 ans)	Mardi & Jeudi	17h15 – 18h15	260 €
Enfants – Confirmés (7-9 ans)	Mardi & Jeudi	18h15 – 19h15	260 €
Enfants – Pré-ado (10-14 ans)	Mardi & Jeudi	19h15 – 20h15	260 €
Enfants – Ju-Jitsu (8-13 ans)	Vendredi	18h00 – 19h00	260 €
Adultes – Judo (15 ans +)	Mardi & jeudi	20h15 – 21h30	260 €
Adultes – Ju-Jitsu/Ne Waza(15 ans +)	Vendredi	19h00 – 20h15	260 €

3 · PIÈCES À JOINDRE DANS L'ENVELOPPE

- **Certificat médical** portant la mention « Apte à la pratique du judo en compétition » (obligatoire pour les licenciés majeurs).
- **Un chèque de 70 €** à l'ordre de l'USMR (cotisation club + licence), encaissé fin septembre.
- **Un ou deux chèques d'un montant total de 260 €** à l'ordre de Franck BOURASSEAU (cours), encaissés fin septembre et début janvier.
- **Le présent règlement intérieur** daté et signé.

4 · RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement, que le licencié et son représentant légal s'engagent à respecter.

Hygiène et tenue

- Se présenter en kimono propre, ongles coupés et hygiène corporelle irréprochable.
- Prévoir une paire de chaussons ou de claquettes / tongs pour se déplacer du vestiaire jusqu'au dojo : le tapis ne doit jamais être foulé avec des chaussures d'extérieur (mesure d'hygiène).
- Aucun bijou ni montre ne sont tolérés sur le tapis, pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Sécurité et ponctualité

- Respecter les horaires des cours, début comme fin. Les parents accompagnent leur enfant jusqu'au dojo et s'assurent de la présence du professeur avant de le laisser.
- Pendant les cours, les accompagnants ne restent pas dans l'enceinte du gymnase. Stationnement interdit dans les escaliers.
- Le club et le professeur ne sont pas responsables des objets perdus ou volés dans le gymnase.
- En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être prises.

Cotisation et remboursement

- La cotisation est due dès l'inscription et couvre la saison complète. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année**, que ce soit pour un enfant ou un adulte. Seule une situation exceptionnelle et dûment justifiée (raison médicale durable, déménagement...) pourra faire l'objet d'un examen par le bureau, qui reste seul décisionnaire.

Fait à Marly-le-Roi, le _____ Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :